

## Compte rendu du Conseil municipal du 29 avril 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire

M. Christian MOREL, Maire délégué

Mmes et MM., Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

Mmes et MM. Annie PETIT, Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence BONHENRY, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Daniel MARMAGNE, Geneviève SCHAAP, et Sébastien LE CANN, conseillers municipaux

Etaient absentes et excusées : MM. Patrick PICARD (pouvoir à Paolo ZAROS) et Jacky JOANNIS (pouvoir à Daniel CRENE).

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

-----  
Ouverture de séance à 20 H 15.

Monsieur le Maire demande à Magali HIRARDIN, secrétaire de séance de faire l'appel ; le quorum est atteint.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2014**

Le compte rendu n'apporte aucune observation, il est adopté.

### **FINANCES – SUBVENTIONS 2014 versées par la commune**

Rapporteur : Daniel CRENE

Après examen des demandes de subventions des associations locales et extérieures, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions qui seront versées par la commune en 2014.

### **Arrivée de Béatrice TAILLANDIER à 20 H 25.**

Monsieur le maire annonce qu'il va être procédé au vote du budget communal.

### **FINANCES – BUDGET COMMUNAL**

Rapporteur : Daniel CRENE

D. CRENE précise que l'affectation de résultats n'est pas possible puisque nous n'avons pas reçu tous les éléments.

D. CRENE présente le détail des dépenses d'investissements revus suite à la commission des finances.

S. LE CANN explique la raison du vote CONTRE des dépenses d'investissements par le groupe d'opposition : c'est un refus d'accepter que l'investissement soit consacré essentiellement à l'espace culturel. Ils sont contre la ventilation de ce budget car les dépenses pourraient être dispatchées vers d'autres investissements. Toutefois, ils sont d'accord pour les recettes d'investissement.

Monsieur le maire explique le rapport entre le budget et les recettes par habitant de certaines communes de l'Yonne :

Auxerre	92 millions d'euros	2 448 € par hab.
Sens	55	2 044
Avallon	15	1 882
Monéteau	13	3 327

S. LE CANN remarque qu'il faut regarder ce qui est réalisé car il ne faut comparer Auxerre et Monéteau.

Réponse de Monsieur le maire : c'est une information pour donner à titre indicatif ce que Monéteau, commune de 4 000 habitants peut investir notamment en voirie.

Y. SCALABRINO estime que l'on ne réalise que 600 000 €

Réponse de Monsieur le maire : le programme 2013 s'est terminé sur 2014. Le montant indiqué correspond aux factures payées, les restes à réaliser finissent le programme 2013. La commune, compte tenu du calendrier électoral, a souhaité travailler suivant une procédure en « bons de commande » afin de permettre de faire les travaux engagés et de mieux cibler le programmé établi. En 2014, cette procédure ne sera pas reconduite.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 (avec balance certifiée par le comptable public)**

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 6 730 160,95 euros

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 8 536 433,00 euros

Voix

- POUR : 23
- CONTRE : 4
- ABSTENTION : 0

S. LE CANN précise qu'ils ne votent pas contre le budget d'investissement mais seulement contre le chapitre qui inclut l'investissement de la salle.

C. MOREL rappelle que le budget se vote par chapitre donc même avec un vote majoritairement POUR, un seul chapitre voté CONTRE ne leur permet pas de voter ce budget.

#### **FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Daniel CRENE

D. CRENE précise que l'affectation de résultats n'est pas possible puisque nous n'avons pas reçu tous les éléments.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'ASSAINISSEMENT avec reprise des résultats de l'exercice N-1 (avec balance certifiée par le comptable public)**

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 204 339,65 euros

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 561 272,34 euros

Voix

- POUR : 27
- CONTRE :
- ABSTENTION :

**FINANCES – Vote des taux**

Rapporteur : Daniel CRENE

Après examen de l'état de notification n° 1259 Mi des taux d'imposition, transmis par la Préfecture, pour l'année 2014, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux des trois taxes, à savoir :

Taxe d'habitation	11,26
Taxe foncière (bâti)	11,15
Taxe foncière (non bâti)	48,35

Voix

- POUR : 23
- CONTRE : 4
- ABSTENTION : 0

*C. MOREL signale l'incohérence : rappelle que les élus d'opposition ont voté la section de fonctionnement des recettes dans laquelle figure ses taux.*

*D. MARMAGNE demande qui est l'instance qui établit les bases et la signification de la CCID*

*Réponse de monsieur le maire : c'est l'Etat qui fixe les bases des taux d'imposition.*

*La Commission Communale des Impôts Directs est une commission mise en place par les services des impôts pour laquelle le conseil municipal propose 16 membres titulaires et 16 suppléants (prévu au prochain conseil municipal) mais seulement 8 titulaires et 8 suppléants sont retenus. Cette commission se réunit une fois par an à la demande du service des impôts afin de reclasser les modifications et redéfinir les bases de ces constructions. Le service du cadastre examine seul sur le terrain et fait des propositions de reclassement ou déclassement que la commission examine suivant des critères établis (type d'habitation, quartier, ...).*

**FINANCES – Appel à projets 2014 – Vergers conservatoires - Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne**

Rapporteur : Pascale SALIGOT

La commune de Monéteau souhaite répondre à l'appel à projets 2014 lancé par le Conseil Régional de Bourgogne, concernant la sauvegarde des variétés fruitières anciennes en Bourgogne.

En effet, la commune a un projet de verger conservatoire, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Lieu : lieu-dit « La Jonchère », chemin de la Jonchère, à proximité des jardins familiaux. A noter que l'extension des jardins familiaux se fera en direction d cet espace de verger, ce qui donnera une cohérence au site en termes de mise en valeur du patrimoine naturel et de l'environnement.

Parcelle cadastrée AZ 53, d'une surface totale de 2712 m<sup>2</sup>

Plantation de 30 arbres fruitiers, et clôture du site par une haie de petits fruits (120 plants, groseilliers et cassissiers).

L'entrée du site sera aménagée par une plateforme d'accueil stabilisée de 150 m<sup>2</sup>

Suite à l'appel à projets 2014 lancé par le Conseil Régional, il y a lieu de présenter une candidature pour une demande de subvention au titre de travaux de création de nouveaux vergers conservatoires.

Opération		Montant € HT
<b>Travaux de création d'un verger conservatoire au lieu-dit « La Jonchère », sur la commune de Monéteau</b>		<b>7 670,23</b>
- Achat de végétaux		4 223.33
- Fournitures pour plantations		1 190.54
- Location de tractopelle		563.76
- Etiquetage		<u>1 692.60</u>
		7 670,23
<b>Plan de financement</b>	<b>Taux</b>	
<b>Conseil Régional de Bourgogne</b>		
Aide	80,00%	6 136,18
<b>Commune</b>	20,00%	1 534,05

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- De confirmer cette opération et l'engagement des travaux de création d'un verger conservatoire,
- De solliciter du Conseil Régional de Bourgogne l'octroi d'une aide au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération,
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville sera assuré à l'aide des crédits prévus à cet effet.

*Monsieur le maire explique qu'il s'agit que d'une proposition pour s'inscrire dans ce schéma mais sans certitude d'être retenu.*

*L. DARLOT demande si le taux est révisé par le Conseil Régional, la commune devra délibérer de nouveau ?*

*Réponse de monsieur le maire : dans toute opération d'investissement il ne peut y avoir que 20% minimum à charge de la commune par conséquent, il est demandé une subvention de 80%, soit le taux le plus élevé. Mais rien n'oblige le Conseil Régional à verser 80 % ; par conséquent, en fonction du taux qu'il acceptera la commune aura la différence à sa charge.  
Dans cette opération le Conseil régional s'était déjà engagé mais rien n'est encore validé.*

*C. MOREL explique que la Conseil Régional peut aussi calculer différemment en sélectionnant les produits à subventionner (exemple : retirer la location du tractopelle) d'où la nécessité de demander la subvention au taux le plus élevé.*

### **FINANCES – Tarifs liés aux Nouveaux Rythmes Scolaires**

Rapporteur : Daniel CRENE

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires s'accompagne de la fixation des tarifs des services périscolaires qui seront perçus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

La commission scolaire du 16 avril 2014, propose les nouveaux tarifs suivants (en conservant un tarif journalier global identique à celui existant : 5.90 €) :

ALSH Périscolaire :     1.10€ pour le matin  
                                  1.10 € pour le soir

(Au lieu du tarif garderie actuel de 1.35€ actuellement)

Restauration municipale : 3.20€ (inchangé)

Activités : 0.50€ par séance

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs communaux tel que détaillés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. (Les tarifs cantine et garderie actuels sont applicable jusqu'à la fin de cette année scolaire, puis remplacé par les nouveaux, le tarif activité est quant à lui nouveau)

*B. TAILLANDIER demande si la commune tiendra compte des annonces d'assouplissement faites par le Ministre de l'Éducation Nationale.*

*Réponse de monsieur le maire : ne sachant pas ce qui va être modifié, la commune poursuit son projet d'aménagements. L'assouplissement est annoncé pour les communes rurales à savoir si Monéteau fait partie des communes de cette catégorie. Cependant, le travail engagé pour réussir ce projet n'est pas souhaitable d'être modifié, la commune souhaite poursuivre et apporter un service de qualité. Il rappelle que la commune de Monéteau se trouve dans les communes à problèmes dans l'Yonne vis-à-vis des transports scolaires, essentiellement pour les enfants de Sougères. La commune doit s'adapter aux horaires des bus déjà établis par le Conseil Général sinon le coût sera à la charge de la commune.*

*S. LE CANN demande si le problème est du aux horaires scolaires.*

*Réponse de monsieur le maire : les transporteurs étant déjà beaucoup utilisés par les collèges et les lycées, la demande supplémentaire des communes pour le transport d'élèves en classes primaires posent effectivement un problème. Il devra y avoir une adaptation pour cette ligne spécifique de Sougères/Pien.*

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Nouveau membre de la commission culture et communication**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Robert BIDEAU informant le souhait de M. Yves SCALABRINO d'intégrer la commission en charge de la culture et de la communication, après avoir voté à l'unanimité le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, complète la commission culture et communication, comme suit :

Liste « Construisons l'avenir ensemble » :

Yves SCALABRINO

## **URBANISME – Classement dans le domaine public de parcelles de voirie**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Les parcelles désignées ci-dessous sont des parcelles de voirie ouvertes à la libre circulation. Elles sont de fait intégrées au domaine public. Pour plus de clarté des documents cadastraux, elles méritent d'être également intégrées au domaine non cadastré du cadastre, comme le reste des parcelles de voirie de la Commune.

Parcelles	Surface cadastrale (m <sup>2</sup> )	Description
AI-35	459	Impasse du Gué de l'épine
AD-522	49	Régularisation d'alignement
AD-516	35	Régularisation d'alignement
AD-518	8	Régularisation d'alignement
AD-524	37	Régularisation d'alignement
AD-530	12	Régularisation d'alignement
AD-532	3	Régularisation d'alignement
AD-534	5	Régularisation d'alignement
AD-526	12	Régularisation d'alignement
AD-528	3	Régularisation d'alignement
BH-173	68	Régularisation d'alignement
BH-174	59	Régularisation d'alignement
BH-167	124	Régularisation d'alignement
BH-216	36	Régularisation d'alignement
BH-207	12	Régularisation d'alignement
BH-204	8	Régularisation d'alignement
BH-201	17	Régularisation d'alignement
BH-182	13	Régularisation d'alignement
BH-179	11	Régularisation d'alignement
BH-233	11	Régularisation d'alignement
BH-231	6	Régularisation d'alignement
BH-229	4	Régularisation d'alignement
BH-227	6	Régularisation d'alignement
BH-225	3	Régularisation d'alignement
BH-223	8	Régularisation d'alignement
BI-168	20	Régularisation d'alignement

AW-298	197	Régularisation d'alignement
AW-299	8	Régularisation d'alignement
BH-175	65	Régularisation d'alignement
AD-520	21	Régularisation d'alignement
BD-376	743	Rue d'Athènes (moitié)
AC-79	94	Rue des Ecoles
BE-302	1912	Rue du Luxembourg
BE-298	3059	Rue du Luxembourg
AH-628	797	Rue Jean Mermoz
AM-160	1739	Rue Pasteur
AY-135	1892	Voirie du lotissement de la Petite Croix
AH-377	15954	Voirie du lotissement du Carron
AY-303	360	Voirie du lotissement du Pré du Château
AY-306	352	Voirie du lotissement du Pré du Château
AY-311	106	Voirie du lotissement du Pré du Château
AY-313	17218	Voirie du lotissement du Pré du Château
AY-301	138	Voirie du lotissement du Pré du Château
AY-309	39	Voirie du lotissement du Pré du Château
AH-166	3097	Voirie du lotissement du Saule
AI-202	274	Voirie le long du 44 rue d'Auxerre
AI-200	29	Voirie le long du 44 rue d'Auxerre
AI-132	40	Voirie le long du 44 rue d'Auxerre
AL-318	41	Voirie sur les Terres du canada
AL-320	36	Voirie sur les Terres du canada
AL-322	40	Voirie sur les Terres du canada
AL-327	831	Voirie sur les Terres du canada
AL-329	44	Voirie sur les Terres du canada
AL-331	6	Voirie sur les Terres du canada
AL-288	46	Voirie sur les Terres du canada
AL-290	3364	Voirie sur les Terres du canada
AL-309	217	Voirie sur les Terres du canada (rétrocession CCI)
AR-141	40	Voirie sur les Terres du canada (rétrocession CCI)
AL-338	3375	Voirie sur les Terres du canada (rétrocession CCI)
AR-123	156	Voirie sur les Terres du canada (rétrocession CCI)
AR-133	4	Voirie sur les Terres du canada (rétrocession CCI)
AM-334	4	Bordure de la rue Pierre Curie
AM-181	261	Bordure de la rue Pierre Curie
AY-295	4701	Coulée verte et trottoirs du Pré du Château
AS-377	412	Demi-tour fin de la rue des Perrières
<b>TOTAL</b>	<b>62 741</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE l'intégration des parcelles désignées ci-dessus au domaine public.

CHARGE Monsieur de Maire de transmettre la présente délibération au service du cadastre afin que lesdites parcelles soient intégrées au domaine non cadastré.

**RESSOURCES HUMAINES – Transformations d’emplois filière administrative, filière technique et filière sociale**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Dans le cadre de l’évolution de carrière des agents territoriaux des propositions d’avancements de grade ont été présentées à la Commission Administrative Paritaire C le 27 février 2014 et Commission Administrative Paritaire B du 20 mars 2014 et ont recueilli un avis favorable.

Afin de permettre ces nominations, il y a lieu de créer les postes correspondants.

Au 1<sup>er</sup> juin 2014 :

Filière administrative

La création d’un emploi de Rédacteur principal 1ère classe (catégorie B – échelle indiciaire brute 404/675) et la suppression d’un emploi de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B – échelle indiciaire brute 350/614).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2014

Filière technique

La création de cinq emplois d’Adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/459) et la suppression de cinq emplois d’Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 336/424).

Filière sociale

La création de trois emplois d’ATSEM principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/459) et la suppression de trois emplois d’ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 336/424).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

APPROUVE

Filière administrative

La création d’un emploi de Rédacteur principal 1ère classe (catégorie B – échelle indiciaire brute 404/675) et la suppression d’un emploi de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B – échelle indiciaire brute 350/614).

Filière technique

La création de cinq emplois d’Adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/459) et la suppression de cinq emplois d’Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 336/424).

Filière sociale

La création de trois emplois d’ATSEM principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/459) et la suppression de trois emplois d’ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 336/424).



**RESSOURCES HUMAINES – Fixation des taux promus / promouvables : Modification Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe, Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite à la modification apportée par la possibilité d'avancement, il y a lieu de modifier les taux promus/promouvables déterminés par la collectivité en application de la loi 2007-209.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE

La modification des taux promus/promouvables

**Filière administrative :**

Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe : 50% du cadre d'emploi des Rédacteurs

**Filière technique :**

Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : 100% des adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe – adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe – adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe.

**COMMISSIONS**

**Commission scolaire du mercredi 16 avril 2014, élargie à tout le Conseil Municipal**

Rapporteur : Marie LEGENDRE

La commission s'est réunie afin de faire le point et un choix sur certains éléments du projet d'aménagement des nouveaux rythmes scolaires.

M.LEGENDRE fait un rappel des horaires scolaires et de l'organisation des différents moments de la journée ; puis, de l'organisation des activités.

Deuxième point évoqué, les tarifs proposés à la rentrée 2014/2015 restent inchangés puisque le tarif journalier sera de 1.10 € pour le périscolaire matin ou soir, cantine de 3.20 € et l'activité de 0.50 € par séance soit un total de 5.90 € par jour si l'enfant participe à tous les services. La commission valide à l'unanimité cette proposition.

Enfin, le choix du mode d'encaissement se fera après service rendu avec une facture mensuelle, délai de paiement à 10 jours ; il n'y aura pas de possibilités de modification après inscription mais une déduction des absences sera possible si l'enfant cumule 5 jours d'absences scolaires continus et sur présentation d'un certificat médical.

Le Conseil Municipal accepte ces différentes propositions.

Les inscriptions se feront en deux temps : fin juin/début juillet pour le dépôt du dossier administratif et fin août, avant la rentrée scolaire pour les inscriptions aux activités, cantine et garderie.

Ne brochure d'informations sera distribuées aux familles mi mai et deux réunions publiques auront lieu au foyer municipal les 27 et 28 mai à 19H00.

**Commission des emplois du mercredi 23 avril 2014**

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

A.GUIBLAIN propose à la commission l'examen des emplois saisonniers dans les services municipaux : techniques et ALSH pour l'été 2014. Suite aux candidatures reçues et compte tenu du calendrier électoral 2014, une répartition des postes a déjà été effectuée.

Deuxième point à l'ordre du jour, le recrutement d'un gardien de Police Municipale ; le poste resté vacant suite au départ d'un agent et l'absence prolongée du troisième agent, la commission accepte le déclenchement du recrutement.

Enfin, suite au départ d'un agent en emploi avenir embauché aux services techniques, la commission examine la proposition de revoir le profil de ce poste. Par conséquent, il est décidé de passer une nouvelle annonce par le biais de la mission locale et de recruter deux emplois d'avenir.

Le Conseil Municipal approuve ces différentes propositions.

#### Commission scolaire du jeudi 24 avril 2014

Rapporteur : Marie LEGENDRE

La commission scolaire s'est réunie suite à la commission des finances du 17 avril au cours de laquelle Le projet pour l'informatique avaient soulevés de interrogations.

Lors de la présentation du budget, il avait été proposé une classe numérique pour la maternelle La Commanderie (refusée) et l'achat d'ordinateurs pour la maternelle Colbert (acceptée).

Après plusieurs études de faisabilité et de pertinence, le projet d'une classe numérique paraît plus approprié aux attentes des enseignantes. Le problème soulevé réside essentiellement sur la difficulté de déplacer par petits groupes d'enfants et de gérer en même temps les autres enfants hors de cette classe. La classe numérique évite des aménagements électriques conséquents dans chaque classe ainsi que l'aménagement, le rachat de mobiliers ou d'ordinateurs dans chaque classe.

Compte tenu du bien fondé de la demande, la commission accepte que cette classe numérique soit inscrite au budget 2014.

Le Conseil Municipal accepte la proposition.

#### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption

#### INFORMATIONS DIVERSES

1. Remerciements de l'association « Les Amis de la Nature » pour la contribution versée par la commune
2. Monsieur le maire fait circuler le tableau des permanences pour les élections européennes du 25 mai prochain
3. Invitation par l'Association Musicale de Monéteau les 3 et 4 mai « Les concerts des Chefs »
4. invitation par l'Association Monestésiens-Sougérois Ensemble pour le Pien Vivre » à l'Assemblée Générale le 6 mai à 18H30.
5. Invitation par le Club Questions pour un Champion au tournoi du dimanche 11 mai de 9H à 17H30.
6. Invitation par Madame le maire de Gurgy au vernissage de l'exposition « La Couleur de la peinture » en présence de l'artiste Judith WOLFE le vendredi 16 mai à 18H00.
7. Invitation par la section USCM « Tir à l'Arc » à la rencontre « Spécial jeunes » le samedi 24 mai de 15H à 16H30.
8. Monsieur le maire fait part que le Permis de démolir du Petit Pien a été déposé à la mairie et que le projet du nouvel établissement lui a été présenté. Le Permis de Construire devrait être déposé fin/début juillet pour une activité opérationnelle en 2015.

**Prochains conseils municipaux : mardi 10 juin 2014 à 20H15**

**lundi 30 juin 2014 à 20H15**

## **TOUR DE TABLE**

Y.SCALABRINO demande à Monsieur le maire, au nom du groupe d'opposition, pourquoi la commune de Monéteau n'est pas reconnue au sein de l'assemblée de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et s'il serait possible que Monsieur Robert BIDEAU puisse prendre une place de Vice présidente au sein de cette assemblée ?

Réponse de Monsieur le maire : il rappelle que, suite à sa non élection en 2008, il ne souhaitait pas être candidat en 2014. Un représentant d'une autre commune avait été pressenti mais n'a malheureusement pas été élu président compte tenu des propositions faites à certains maires. Même si le Président me propose une place dans les mois à venir, je n'accepterai pas une 9<sup>ème</sup> place; je souhaite pour Monéteau, une place respectable tout en y associant mes collègues de Saint Georges, Perrigny, Gurgy etc...

Je regrette que le travail entrepris sur le SCOT n'ait toujours pas avancé.

J DELAS demande comment est programmé le nettoyage de la cour de l'école de Sougères et qui doit s'occuper de vider le container dans le bois en montant la rue de l'Ermitage.

Réponse de Monsieur le maire : le nettoyage fait partie d'un programme et la demande sera transmise aux services techniques. En ce qui concerne, le container du bois, si celui-ci a été installé par la commune, il revient aux services de le vider régulièrement ; affaire à suivre.

C. FERNANDEZ rappelle le manque d'entretien de la parcelle communale route des Conches.

Réponse de Monsieur le maire : n'ayant pas d'informations à ce jour, je prendrai les informations puisque je dois rencontrer prochainement les riverains de cette rue.

**Séance levée à 23H00.**